# LA VOIE ROMAINE CARHAIX-LE YAUDET AU NORD DU LIEU-DIT *PAVEZ-DIR*EN PLOUNEVEZ-MOËDEC.

# 1 - Remarques concernant le tracé

PAR FRANÇOIS SALLOU

Le tracé de la Voie romaine venant de Carhaix, et se rendant au Yaudet, peut poser problème à partir d'un lieu-dit *Pavez-Dir en Plounevez-Moëdec*<sup>1</sup>. L'argumentation des auteurs classiques faisant passer ce tracé par Vieux-Marché et le gué du Léguer, proche de Lannion, ne nous semble pas convaincante. En 2010 nous avons fait appel à Jean-Yves Eveillard, maître de conférences à l'UBO de Brest, auteur d'ouvrages fondamentaux concernant cette question, lequel a entendu nos remarques et a accepté de diriger une opération « sondages ». Une demande fut faite auprès des Services archéologiques de la DRAC.

Avec Monsieur Eveillard, nous présentons ici la problématique de la question que nous avons soulevée. Elle est suivie du rapport officiel des sondages effectués.

Le groupe « Recherche » de l'ARSSAT, ne considère pas la question comme close. Il poursuivra la prospection sur le terrain espérant réunir d'autres indices.

## Problèmatique de la question.

Depuis la communication de J. Trévédy, la statue équestre de Saint-Mathieu, située dans la commune de Plouaret<sup>2</sup>, attire l'attention du monde scientifique sur une présence gallo-romaine dans cette partie de l'*Argoat* armoricain.

Près de la chapelle de Saint-Mathieu le cadastre Napoléonien signale des noms de parcelles permettant d'établir une relation avec ce monument. Il s'agit des parcelles G1837 et G1838 portant le nom de *Parc an mac'h min* appartenant en 1835 à Pierre Penven ainsi que la parcelle appelée *Parc mac'h* à Jean Derrien tel qu'il l'est indiqué sur le document cadastral lui-même.

Les auteurs anciens<sup>3</sup>, qui faisaient passer la voie de Carhaix au Yaudet par le Vieux-Marché, reconnaissaient qu'à partir de *Pavez Dir*, ils avaient beaucoup de difficultés à en retrouver la trace.

Or l'observation du cadastre amène à formuler plusieurs remarques, telles que :

- la forme semi-circulaire des dites parcelles attire l'attention.
- au niveau de ces trois parcelles, on observe un décrochement de la frontière paroissiale Plouaret-Plounevez-Moëdec.
- le parcellaire de Plouaret est de conception différente du parcellaire de Plounévez-Moëdec.
- Bien que primitive, Plounévez-Moëdec est une paroisse plus récente que Plouaret.

Le toponyme du lieu-dit *Pavez-Dir* est évocateur.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour localiser ce lieu, voir figure 1.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> TREVEDY (J.), « Le groupe équestre de Saint-Mathieu, commune de Plouaret (Côtes-du-Nord), dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t.XIV, 1887, p.3-20.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> HABASQUE, en 1832 mais surtout GAULTIER DU MOTTAY, « De Carhaix à Coz-Yaudet », dans Recherches sur les voies romaines, 1869, p.15, chapitre I où l'on trouve : « …les restes de la voie sont rares et plus difficiles à découvrir… »

Les photographies aériennes montrent une voie d'axe sud-nord se dirigeant vers Le Yaudet et passant à l'ouest de Plouaret. Cette voie détermine le paysage.

Ces remarques attirent l'attention sur une trace de chemin menant de *Pavédir* à *Kermocaer*.

## Les Auteurs (Rappel)

Dès 1836, M. **Habasque**<sup>4</sup> signalait une voie romaine, « *dont il n'a encore été parlé par personne* », traversant la forêt de Coat-an-Hay. Cette voie se rendait de Carhaix à Tréguier. L'auteur signalait : « *une seconde voie partait de Carhaix et se rendait à Lannion* ». Il faisait passer cette voie par Lendugen, Callac, Keranludic, Pont-Melvez, Le Vieux-Marché, La Chapelle-de-Saint-Jacques en Ploubezre. Cette énumération, non argumentée, était évoquée en notes de bas de page. C'était, d'après cet auteur, la première fois que l'on en mentionnait son existence.

Joachim-François Félix Marie **Gaultier du Mottay** est né en 1811 à Savenay dans la Loire Atlantique. Comme d'autres privilégiés, il se consacra à l'agriculture et « cultiva son patrimoine ». Ces activités lui laissèrent suffisamment de temps pour s'intéresser aux études historiques et archéologiques. Il produisit, notamment, *Recherches sur les voies romaines des Côtes-du-Nord*, ouvrage fondamental publié à Saint-Brieuc en 1864 chez Francisque Guyon, rue Saint-Gilles. A ce titre nous lui devons notre respect.

Ses travaux ont marqué plusieurs générations d'historiens. Et *la carte* des voies romaines qu'il présenta à la fin de son ouvrage fut maintes fois reproduite<sup>5</sup>. Cette fois-ci la voie menant de Carhaix au Yaudet est signalée comme passant à Carnoët, Plourach, Plougras, Loguivy-Plougras, Plounevez-Moëdec, Trégrom, Ploubezre, pont de Kermaria en Lannion.

C'est cette affirmation reproduite, trop fréquemment, que nous souhaiterions voir être modifiée, car à partir du lieu-dit <u>Pavez-Dir</u> en Plounevez-Moëdec, Gautier du Mottay écrit : « Les *restes de la voie sont plus rares et plus difficiles à découvrir »*<sup>6</sup>. D'ailleurs, l'auteur lui-même, reconnaissait en toute honnêteté, l'absence de justificatifs archéologiques : « *Mais à partir de ce point, c'est vainement qu'on cherchera d'autres débris*<sup>7</sup>. »

Il en est de même d'un autre auteur A.-L. **Harmois** qui reconnaît en 1912 : « qu'à partir de Pavez-Dir la voie disparaît sous les cultures et sous un chemin vicinal dont la direction est restée très irrégulière, se dirigeant vers Vieux-Marché »<sup>8</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> HABASQUE (M.), *Notions historiques, géographiques, statistiques et agronomiques sur le littoral du département des Côtes-du-Nord*, Guingamp, chez B. Jollivet, 1836, t.III, suplmt, p.52, n.2. --- M. Habasque était président au tribunal de Saint-Brieuc, membre de plusieurs sociétés d'Agriculture, et de la Société Polymathique du Morbihan --- François-Marie-Guillaume Habasque est né à Lesneven le 18 avril 1788, avocat le 31 août 1811, juge suppléant au Tribunal de Saint-Brieuc le 12 juin 1813, juge le 11 novembre de la même année, président du même tribunal le 12 février 1834, honoré d'une médaille de bronze de la Société de Statistique Universelle le 4 juin 1835, auteur de nombreux travaux historiques, géographiques, décédé à Saint-Brieuc le 22 décembre 1865.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> --- « Fig. 1, « carte de Basse-Bretagne », dans *Perspectives nouvelles sur l'histoire de la langue bretonne*, François FALC'HUN, Paris, 1963, p.138.

<sup>«</sup> Carte de l'Armorique romaine (de 56 av. J.C. à 400 ap. J.C.) » dans *Atlas historique de Bretagne*, de HERVE Roger, POUPINOT Yann, éd. Williamson, 1995, planche n°4.

<sup>«</sup> Carte 17, Les voies romaines », présentée par Louis PAPE, dans *La civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine*, chez Klincsieck, Paris, 1978. Pour ne citer que celles-là.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> GAULTIER DU MOTTAY (J.), Recherches sur les voies romaines du département des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc, 1869, 1-188, p.15.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> GAULTIER DU MOTTAY (J.), *Ibid.*, p.15.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> HARMOIS (A.-L.), « Inventaire et découvertes archéologiques », dans SEmCdN, T.L., 1912, p.241.



1 - - « Les voies romaines et Fortifications des Côtes-du-Nord, d'après les recherches du V<sup>cte</sup> Frotier de La Messelière en 1933 », carte publiée dans *Bulletin de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord.*, t.LXV, p.81. Nous contestons le tracé menant de Pavez-dir vers Lannion-Le Yaudet.

Toujours est-il qu'en 1933 le tracé de la voie Carhaix Le Yaudet, par la Motte du Bon-Secours en Vieux-Marché, est bien attesté par **Frotier de La Messelière.** 

En 1979 Le Brigand écrivait dans son tapuscrit<sup>9</sup>: « Le Paves-Dir : on appelle ainsi un long secteur situé entre Plounévez-Moëdec et le Vieux-Marché. Le café dit du « Pavez-Dir » en était l'une des extrémités. La voie romaine de Carhaix à Lannion passait exactement au lieu-dit <u>Guern-Hir Vihan</u>, ferme disparue, située à 60 mètres à l'ouest de l'ancien café. On a prétendu que le petit plateau rocheux du Pavez-Dir (il est de forme carrée) était situé au bord de la voie romaine : c'est faux ! Naguère on a trouvé un pavage superficiel sur les terres de La Garenne, à cent mètres au moins à l'ouest du monticule (cote 190) : blocs de pierres à peine dégrossis ; cailloux comblant les intervalles. Cependant le <u>Pavez-Dir</u> (en français « le pavé d'acier ») est bien le surnom, en Plounévez-Moëdec, de l'ancienne route galloromaine. En tant que repère privilégié dans le paysage, le monticule a été doté du même qualificatif.

La vieille voie venant de Carhaix se dirigeait sur <u>Keralsi</u> (Kerarzic) et le portail à l'extrémité de l'allée de <u>Keramborgne</u> (à 300 mètres à l'est du manoir). Elle passait exactement au <u>Convenant Plunet</u> (F.640). On arrive enfin au <u>Vieux-Marché</u> par le <u>Penquer</u>.

Reconnaissable de loin à son bois de sapin, le Pavez-Dir est un véritable observatoire naturel : les <u>collines de Plounérin</u> — buttes résiduelles d'un ancien <u>horst</u> —se profilent au sud-ouest, ainsi que la croupe de <u>Kerigonan</u>, en Guerlesquin : môle tectonique mieux conservé, visible surtout dans les Côtes-du-Nord ».

(Le Brigand, p.43)

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> LE BRIGANT (Y.), *Passages inédits de voies romaines – Problèmes d'origine*, texte dactylographié, 16 novembre 1979, Guerlesquin, pp; 43 & 144.

« Les textes sont formels : elle passait bien au Vieux-Marché puis à 100 mètres à l'ouest de l'oratoire de Bon-Secours. A cet endroit ce n'est plus qu'un chemin encaissé mais droit. Au sud elle est coupée par la rivière, au nord par la voie ferrée. non sans décrire – comme c'est toujours le cas – une spirale allongée, elle franchit le Saint-Eturien à 250 mètres au nord-ouest de Bon-Secours, puis elle remontait progressivement vers le nord, longeait le « Prat-Goas-Garec » (D1041) et rejoignait par le « Parc Poul Prigent » (D1036) ou par le « Lannec Huellan » (D10124) la route non romaine qui vient du Moulin-Neuf à 200 mètres au sud-sud-ouest de l'ancienne croix de Roc'h-Léo (plateau rocheux) ou à 300 mètres à l'ouest de Coat-Guin. Remarque : la parcelle D 1036 a la forme d'un cornet, dont le col ... donne le point d'arrivée de la voie antique venant de Bon-Secours ».

« Après la croix de Roc'h-Léo (elle se tenait à 50 mètres à l'est de cette ferme) on se dirigeait tout droit sur la petite chapelle de Saint-Jacques, qu'on laissait à 30 mètres à sa gauche. Dans l'intervalle, on passait par l'extrémité de goazirec...// ... (Le Brigant, p.144)

En juin 1998, Aurélien **Stephany**, dans son *Mémoire*<sup>10</sup>, reconnaissait l'impasse où menait la réflexion de ces auteurs : « *J'ai essayé par tous les moyens de m'assurer un itinéraire jusqu'au Vieux-Marché, mais ni le cadastre, ni les photographies aériennes n'ont pu m'éclairer... malgré d'actives recherches sur le terrain aucun indice n'assure la continuation de cette voie », avouait-il.* 

Il n'est plus possible de se contenter de telles imprécisions.

#### Généralités:

#### Pourquoi faut-il réétudier la question ?

Parce que nous disposons de nouveaux moyens ». Lesquels ?

- Nous avons toujours à notre disposition les cartes du Service géographique de l'Armée révisée en 1895 dite carte d'Etat-major issues des travaux de Cassini de 1815 sur laquelle persiste une riche toponymie ; indispensable.

#### Mais aussi et surtout :

- des vues aériennes accessibles <u>en ligne</u> qui permettent de repérer *l'organisation du paysage*. Car, et c'est le principal facteur, une voie « *met de l'ordre dans le paysage*<sup>11</sup> ». Les routes furent le support essentiel de la civilisation romaine.
- L'accès <u>en ligne</u> au cadastre Napoléonien achevé en 1830. Le paysage a plus évolué ces cinquante dernières années que du cinquième siècle au vingtième siècle.
- La <u>publication</u> des travaux de Gaëtan Le Cloirec<sup>12</sup> en 2008, lesquels ont mis en évidence l'existence de deux grandes phases d'urbanisation de la ville de Carhaix au II<sup>e</sup> et au III<sup>e</sup> siècle, mais aussi la continuité de ce site au IV<sup>e</sup>, reflets d'une forte occupation.

<sup>10</sup> STEPHANY, (A.), *Recherche des itinéraires antiques dans le triangle Carhaix-Lannion-Morlaix*, TER, dir. J.-Y. Eveillard, juin 1998, p.24.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> EVEILLARD (J.-Y.), *La voie romaine de Rennes à Carhaix*, Brest, 1975, p.5, ouvrage auquel nous nous référerons constamment.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> LE CLOIREC (G.), Carhaix antique. La domus du centre hospitalier. Contribution à l'histoire de Vorgium, cheflieu de la cité des Osismes, PUR, Documents archéologiques 2, 2008, 261 p.

 Les <u>publications</u> des travaux effectués par les équipes dirigées par Cunliffe et Galliou<sup>13</sup> qui ont mis en évidence la permanence de l'occupation du site du Yaudet depuis l'Âge du Fer à ce jour.

La richesse de cette documentation, à laquelle nous pouvons accéder aisément, que complétera une étude du terrain avec comme objectif principal la « recherche des passages de rivière dans le Trégor occidental » devrait nous permettre de proposer un réseau routier romain justifié, ainsi que son évolution au cours de la période.

#### Comprendre le réseau en Trégor.

Nous avons retenu les idées émises par deux auteurs. En premier lieu l'article de **Louis Pape qui** établit, à partir des stèles épigraphiques, une chronologie des voies pendant la période romaine en Armorique<sup>14</sup>; et nous avons retenu les voies de la deuxième période, période correspondant à la conception du réseau routier en étoile issu de Carhaix, desservant la côte septentrionale de Morlaix à l'entrée du Trieux.

- Carhaix fut, dans l'Antiquité, une véritable « plaque tournante » à partir de laquelle nous avons détecté, au départ, de cette capitale des Osismes que deux voies se dirigeant vers la région qui nous intéresse. Ces deux voies ont engendré elles-mêmes, alternativement, deux voies distinctes :
  - vers Morlaix, en 1 et Toul-an-Héry en Plestin-les-Grèves, en 2 ; d'une part,
  - vers Le Yaudet, en 1- et Port-Blanc, en 2 ; d'autre part.

Il sera abordé, ici, les questions soulevées par la voie menant de Carhaix au Yaudet.

Nous avons retenu plusieurs observations issues du travail d'un deuxième auteur, **Jean-Yves Tinevez**<sup>15</sup> lequel a particulièrement étudié le Trégor occidental et renouvelé, tout au moins partiellement, les travaux de Largillère<sup>16</sup>.

#### En 1963, François Falc'hun écrivait :

« Je dessinai ces grands chemins sur un papier transparent à travers lequel j'examinai désormais les cartes de l'Atlas linguistique de Basse-Bretagne. Aussitôt, j'eus l'impression de voir les mots courir par les routes, spécialement de Carhaix vers le Tréguier. L'influence des routes révélait du même coup l'action immense et totalement insoupçonnée de Carhaix, point de convergence du réseau de voies romaines en Basse-Bretagne »<sup>17</sup>

Cette affirmation fondamentale nécessite donc une histoire des voies de communication ayant commandées les échanges linguistiques.

1963, p.418)

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> CUNLIFFE (Barry) et GALLIOU (Patrick), Volume I : *Les fouilles du Yaudet en Ploulec'h*, Côtes-d'Armor, 2004, 301 pages. – Volume 2 : Le *site : de la préhistoire à la fin de l'Empire Gaulois*. – Volume 3 : *Du quatrième siècle apr. J. C. à aujourd'hui*. Oxford University School of Archaelogogy : monograph 63. Institute of Archaelogy, University of Oxford / Centre de Recherche bretonne et celtique, Université de Bretagne occidentale, Oxford, 2004, 2005, 2007.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> PAPE (L.), « Les voies romaines en Bretagne. Essai de chronologie », dans *Revue archéologique de l'Ouest*, supplément N°2, 1990, pp.301 à 306.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> TINEVEZ (J.-Y.), Archéologie et peuplement dans le Trégor occidental, Rennes I, U.P.R.403 du C.N.R.S., N°38, 1988.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> LARGILLIERE (R.), Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne, Rennes, 1925. <sup>17</sup> FALC'HUN (F.), Histoire de la langue bretonne d'après la géographie linguistique, PUF, rééd. de 1940 en

#### La voie romaine Carhaix- Le Yaudet

#### I.- Observations issues de l'hydrographie.

Si l'on veut analyser le réseau routier desservant le Nord de Carhaix il est impératif de prendre en compte le réseau fluvial du Trégor. En effet cette région est comprise entre deux pénéplaines que constituent le plateau du Léon à l'Ouest, et le plateau du Penthièvre à l'Est. De Morlaix à Guingamp, sur une distance de cinquante kilomètres nous rencontrons plusieurs vallées constituant autant d'obstacles pour le voyageur qui se rend d'ouest en est à savoir : la vallée du Queffleuth, la vallée du Douron, la valle du Léguer, la vallée du Trieux. Entre ces reliefs négatifs il existe des zones plateau d'une horizontalité presque parfaite<sup>18</sup>.

Les romains ont utilisé les accidents de cette topographie au mieux ; ils se sont éloignés, pour autant qu'ils le pouvaient, des vallées en se glissant entre le Léguer et le Douron ; ils ont emprunté, au mieux, les zones les plus horizontales possibles. Ces caractéristiques ressortent de l'observation que l'on peut faire de la voie dans sa partie formellement reconnue, c'est-à-dire dans la portion qui va de Carhaix à Pavez-Dir en Plounévez-Moëdec. L'adaptation de ces critères nous permettent de proposer un tracé passant à l'ouest de Plouaret au lieu et à la place de celui admis jusqu'à ce jour passant par Vieux-Marché à l'est, donc, du dit Plouaret<sup>19</sup>.

Dans la portion, parfaitement identifiée par les auteurs, ils ont eu deux obstacles à franchir : le franchissement de l'Hyères à Sainte-Catherine, d'orientation sud-ouest - nord-est, d'une part, et le franchissement du Saint-Emilion et du Guic, d'orientation ouest-est, d'autre part. Ces obstacles étaient inévitables car ces rivières n'étaient en aucune manière contournables. Cette remarque qui met en relief l'intelligence des ingénieurs romains doit être retenue et strictement observée pour ce qu'il ressort de la portion de voie beaucoup plus discrète à reconnaître, celle qui s'étend de Pavez-Dir au Yaudet.

Le trajet Pavez-Dir - Vieux-Marché - Ploubezre implique le franchissement d'un troisième obstacle important, la vallée du Saint-Ethurien avec un dénivellé très abrupt de 50 mètres au niveau de Vieux-Marché. Or la voie ouest évite cet obstacle en le franchissant dans une partie amont beaucoup moins accidentée entre ledit lieu Pavez-Dir en Plounevez-Moëdec et Ker Mocaër en Plouaret, l'un des deux Toponymes étant suffisamment explicite pour indiquer une antiquité romaine.

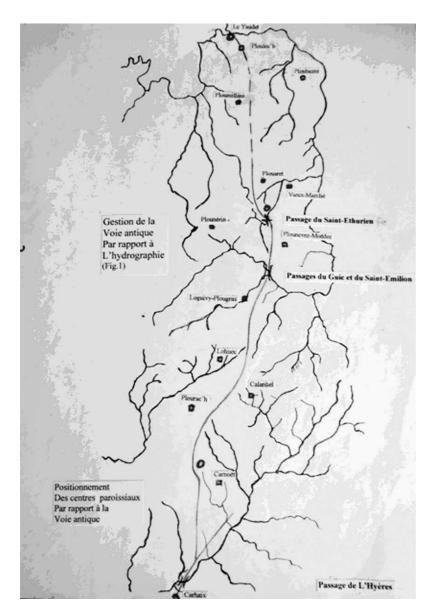
Le trajet Pavez-Dir -- Vieux-Marché – Ploubezre implique le franchissement d'un troisième obstacle important, la vallée du Saint-Ethurien avec un dénivellé très abrupt de 50 mètres au niveau de Vieux-Marché. Or la voie ouest évite cet obstacle en le franchissant dans une partie amont beaucoup moins accidentée entre ledit lieu Pavez-Dir en Plounevez-Moëdec et Ker Mocaër en Plouaret, l'un des deux Toponymes étant suffisamment explicite pour indiquer une antiquité romaine.

Mais ce n'est pas tout, car le tracé Pavez-Vieux-Marché-Ploubezre doit négocier un deuxième obstacle, celui de la vallée du Léguer au gué de Kermaria an Draou en Lannion. Avant que la voie ne remonte sur le plateau de Ploulec'h elle doit gérer, à cet instant, à nouveau un dénivelé de 50 m.

Ajoutons que ce tracé est plus long de quatre kilomètres environ et n'obéit pas au principe du plus court chemin.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> DOBET (F.), Relief et hydrographie de la baie de Saint-Michel-en-Grève à la rivière de La Rance, Guingamp, 1939, p.5.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Nous ne citerons qu'un seul exemple : Voir HERVE (R.) – POUPINOT (Y.), *Atlas historique de Bretagne*, éd. Williamson, Nantes, 1995, planche n°4, qui fait passer la voie se dirigeant à *Vetus-civitas* (Le Yaudet) par Lannion.



2 - Proposition du tracé de la voie gallo-romaine, *Carhaix- Le Yaudet* (fig.1).

On observera sur la carte de la figure 2 que les ingénieurs ont recherché, la voie la plus directe, qu'ils ont contourné les sources des ruisseaux, utilisé les plateaux. En troisième lieu nous verrons qu'ils ont su aussi gérer les pentes. Nous remarquerons aussi que leurs critères choisis ne furent pas identiques à ceux qui conduisirent à l'implantation des centres paroissiaux situés à *l'écart de la voie*. Ceci nous amène, d'une manière générale, à considérer comme suspect de romanité toutes voies reliant des centres paroissiaux comme l'ancienne voie existante en lieu et place de la Nationale 12 entre Saint-Brieuc et Morlaix.

#### II.- Utilisation des clichés aériens.

S'il est aisé de repérer le tracé de la voie entre Carhaix et Pavez-Dir. A partir de ce lieudit, et en voulant la chercher à l'est de Plouaret, nous ne repérons plus rien. Bien au contraire, il existe une voie « structurant le paysage » à l'Ouest de Plouaret. Elle part de Ker Mocaër, qui se trouve situé à 5,0 kilomètres dans le sud de Plouaret, pour se diriger plein nord vers Le Yaudet, passant au plus-près à 1 250 mètres à l'ouest dudit Plouaret et se dirigeant vers Keraudy. Son tracé reste visible sur 3



3. La voie se dirige plein nord à partir de *Ker-Mocaër* 

kilomètres avec une solution de continuité due à la construction de la voie ferrée et de la D 11<sup>20</sup>. Malheureusement les structures de la voie disparaissent au fur et à mesure que nous approchons de l'Armor et ce pour diverses raisons que nous tenterons d'analyser plus tard.

De cette observation nous sommes amenés à constater un brusque décalage de 1 700 mètres vers l'ouest de la voie venant de Carhaix à Pavez-Dir.

Quelle est la raison de ce décalage ?

### III. - De l'utilisation de la carte IGN. Carte IGN entre *Pavez-Dir* et *Ker-Mocaër* (Fig.4)

Il existe entre Pavez-Dir et Ker Mocaër plusieurs segments d'une voie ancienne orientée sensiblement est-ouest. Sur les 1 700 mètres de voie nous constatons 700 mètres de voie goudronnée (cote 168 mètres); un tronçon de ronciers abandonnés mais encore bien structuré de 200 mètres environ; une portion de 950 mètres à travers champ rejoignant Ker-Mocaër (cote 150 mètres); cette dernière partie est traversée par le « ruisseau Saint-Ethurien » qui en cet endroit ne représente qu'une déclivité d'une dizaine de mètres<sup>21</sup> sur la distance de 950 mètres dont nous parlons. Le Saint-Ethurien matérialise la frontière paroissiale entre Plounévez-Moêdec, paroisse tardive, et Plouaret, paroisse primitive.

 $^{20}\,$  Auparavant, pour se rendre de Keramanac'h à Plouaret on passait par Ker Mocaër — Saint-Mathieu — Guern ar Chanay...

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Aucune comparaison avec le Saint-Ethurien en Vieux-Marché qui présente, en cet endroit là, une brusque déclivité de 50 mètres.

- Une anomalie de frontière<sup>22</sup>. La délimitation des paroisses de Plouaret avec celle de Plounevez-Moëdec apparaît en pointillé sur la care de l'I.G.N. Elle suit dans l'ouest de la figure 3 le tracé du ruisseau du Saint-Ethurien. Brusquement nous avons un décrochement vers le sud qui présente la forme d'un V. Il s'agit là d'une anomalie de frontière paroissiale qui attire immédiatement notre attention.
- En modifiant le grandissement de la figure 3 (fig.3) nous pouvons apprécier le détail du parcellaire au niveau de cette anomalie de frontière paroissiale. Il convient en effet de remarquer du côté de Plouaret un parcellaire semi-circulaire et du côté de Plounevez-Moëdec un parcellaire de type différent.



4. - Grandissement de la carte I.G.N : On remarquera, en ombré, les parcelles dites « *Parc ar March Min* » ainsi que l'anomalie de la frontière paroissiale (Fig. 3)

Avant d'entrer dans le détail des parcelles nous pouvons affirmer que la constitution du parcellaire de Plounevez-Moëdec a tenu compte d'un système préexistant.

-

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Voir TINEVEZ, op.cit., p.73

#### IV.- De l'utilisation du cadastre.

#### A propos de cette « anomalie de frontière paroissiale ».

« Une étude détaillée des limites paroissiales peut entraîner des remarques intéressantes »<sup>23</sup>

Au sud de la commune de Plouaret, la limite séparative (Suivre le pointillé sur la figure 4) d'avec Plounévez-Moëdec suit une rivière qui s'appelle le Saint-Ethurien en aval d'un ruisseau dit Le Boullieno. Or entre les lieux-dits Guern-Hir en Plounévez-Moëdec et Ker-Mocaer en Plouaret, cette limite décroche sans raison apparente. Ce décroché a attiré notre attention.

Nous sommes en présence deux parcellaires différents : l'un plus récent par définition puisqu'il s'agit du parcellaire d'une « nouvelle » paroisse, Plounevez ; l'autre plus ancien, il s'agit de la paroisse dite primitive de Plouaret.

Selon Bertrand Merdrignac<sup>24</sup> la paroisse primitive, donc de Plouaret, daterait, au plus tôt du début du V<sup>e</sup> siècle et la paroisse nouvelle, « *probablement* » écrit-il, au plus tard de la fin du VII<sup>e</sup> siècle.

Pour schématique que soit cette remarque fondamentale nous constatons qu'il existe du côté de Plouaret une structure circulaire totalement différente des structures parcellaires visibles en Plounévez-Moëdec.

En fait ne reste de visible sur la carte qu'une structure <u>semi</u>-circulaire laquelle apparaît comme étant la mi-partie d'une structure circulaire recouverte en Plounévez-Moëdec par une parcellaire plus récent de nature différente.

Etant donné que les parcelles tant du côté de Plouaret que du côté de Plounevez-Moëdec ont gardé la même toponymie, à savoir : *Parc ar March Min*. (C 981 et 982 pour Plounevez-Moëdec), il y avait donc, avant la constitution du parcellaire de Plounévez-Moëdec une seule et unique structure circulaire évoquant la sculpture gallo-romaine dite de *l'Anguipède* qui se trouve à l'heure actuelle dans le porche sud de l'église Plouaret.

Cette structure circulaire mérite qu'on lui prête attention :

- Elle se trouve le long d'un fragment d'une voie dont la direction générale mène de Carhaix au Yaudet laquelle passait par Keraudy où l'on connaît l'existence d'un « hospîtal » en liaison avec les des ordres monastico-militaires.
- Elle présente une surface comparable à l'enceinte du Hirbridou en Carnoët qui se trouve elleaussi sur la même voie.
- Ces deux enceintes pourraient constituer des étapes sur la dite voie

Toujours est-il que l'on doit remarquer que la constitution du carrefour routier que représente l'agglomération paroissiale de Plouaret ne tient aucunement compte de l'existence de la voie passant à l'Ouest de ce centre paroissial. La conception de cette voie sud-nord et la conception du carrefour routier que constitue le bourg de Plouaret sont indépendants l'un de l'autre. On ne voit pas l'utilité qu'il y aurait eu de concevoir cette voie une fois le carrefour de Plouaret effectué. Il semble cohérent de concevoir que la conception de cette voie est antérieure à la formation de Plouaret du Ve siècle.

L'attention des chercheurs a déjà été alertée par la découverte vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle de l'Anguipède<sup>25</sup> qui se trouve actuellement dans le Porche-sud de l'église paroissiale de Plouaret.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> TINEVEZ (J.-Y.), *Archéologie et peuplement dans le Trégor occidental*, Rennes I, U.P.R.403 du C.N.R.S., N°38, 1988, p.68.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> MERDRIGNAC (B.), « La chrétienté bretonne des origines au VI<sup>e</sup> siècle », dans *Les premiers Bretons d'Armorique*, dans archéologie & culture par GIOT (P.-R.), GUIGON (Ph.), MERDRIGNAC (B.), p.88.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> PHILIPPE (J.), « Les groupes du cavalier à l'anguipède », dans *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère (BSAF)*, t.CV, 1977, p.93-96. – EVEILLARD (J.-Y.), « Les cavaliers à l'anguipède de l'Armorique. Etude comparée, dans la sculpture d'époque romaine dans le nord, dans l'est et dans les régions avoisinantes de la Gaule », *Actes du colloque de Besançon*, Presses Universitaires Franc-comtoise, 2001, p. 21-34n pl. V-VII. ; ainsi que : « Les cavaliers à l'anguipède, des monuments sculptés du Finistère à l'époque gallo-romaine », dans *BSAF*, t.CXXXI, 2002, p. 71-90.

L'existence d'une telle sculpture évoquant certainement l'époque romaine est intrigante dans cette région éloignée de Rome. Et pourtant...

Notre recherche nous amène à faire les remarques suivantes :

- Il existe, non loin du lieu-dit Saint-Mathieu, en Plouaret donc, trois parcelles qui portent le nom de *Parc-ar-March-Min*, les « champs du cheval de pierre » ! Il nous semble incontestable qu'elles évoquent la statue anguipède de Plouaret qui fut trouvée non loin de cet endroit voire en cet endroit même. C'est le point de vue de Bernard Tanguy<sup>26</sup>
- Ces trois parcelles forment une structure semi circulaire totalement différente des autres structures parcellaires limitrophes de la paroisse contigüe de Plounévez-Moëdec.
- Les affleurements granitiques alentour sont identiques au granite de l'Anguipède.
- La limite paroissiale de Plouaret-Plounevez-Moëdec suit un parcours qui présente une anomalie à l'endroit exact de ces parcelles.

Or du côté de Plounevez-Moëdec, deux parcelles portent également le même nom. Nous ne pouvons croire qu'il s'agisse d'une coïncidence.

En fait les cinq parcelles formaient une seule et unique structure totalement circulaire. Elle fut partagée au moment la constitution du parcellaire de Plounevez-Moëdec. Plouaret est une paroisse primitive du V<sup>e</sup> siècle. Plounevez-Moëdec est une paroisse tardive du VII<sup>e</sup> siècle<sup>27</sup>. La romanité était oubliée au moment de la constitution de cette nouvelle paroisse.<sup>28</sup>.

La distance, en voie directe, de Carhaix au Yaudet est de 60 kilomètres. Les parcelles évoquant le cheval de pierre sont à 20 kilomètres du Yaudet, et à 26 kilomètres d'Hirbridou. Hirbridou est à 12 kilomètres de Carhaix. L'enceinte circulaire proche de Saint-Mathieu, évoque l'enceinte circulaire d'Hirbridou.

(A suivre).

\_

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> TANGUY (B.), Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses du Finistère, Douarnenez, 1990, p.202.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Avec réserve, car la communauté paroissiale des fidèles a précédé, de beaucoup pensons-nous, la conception d'un centre paroissial.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Pour cette question, voir aussi TONNERRE (N.-Y.), « De l'intérêt des limites paroissiales », *Naissance de la Bretagne*, PUA, 1994,

# II-RAPPORT DE SONDAGE SUR UN TRACE POSSIBLE DE LA VOIE ANTIQUE DE CARHAIX AU YAUDET EN PLOULEC'H (COTES-D'ARMOR)

par Jean-Yves EVEILLARD

Autorisation : N° 2010-261

Responsable : Jean-Yves EVEILLARD

Centre de Recherche Bretonne et Celtique, UBO,

**Brest** 

Décembre 2011

Programme 2006 : 27-2006 27 Le réseau des communications :

voies terrestres et voies d'eau



N° 2010 - 261

#### PREFET DE LA REGION BRETAGNE

Le Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine notamment son livre V et en particulier les articles L531-9 et L531-15;

VU le décret n° 65-48 du 8 janvier 1965 modifié pris pour l'exécution du livre II du Code du travail (hygiène et sécurité sur les chantiers de travaux);

VU le décret n° 94-423 du 27 mai 1994 portant création des organismes consultatifs en matière d'archéologie nationale ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets,à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU, l'arrêté préfectoral n° 2010 S.G.A.R./DRAC/DSG en date du 14 décembre 2010 portant délégation de signature à M. François ERLENBACH Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

Vu l'arrêté préfectoral n°2011-2208 S.G.A.R./DRAC/DSG en date du 18 mars 2011 portant sudélégation de signature à M. Stéphane DESCHAMPS, conservateur régional de l'archéologie, pour les décisions relevant de l'archéologie, paru au RAA n° 347 du 25 mars.

#### ARRETE

#### Article 1er :

M. EVEILLARD Jean-yves est autorisé(e) à procéder, en qualité de responsable scientifique, à une opération de sondage à partir de la date de notification du présent arrêté jusqu'au 26/11/2011

concernant la région BRETAGNE

Intitulé de l'opération : Vérification de présence de vestiges de la voie présumée Carhaix-Le Yaudet

Département : COTES-D'ARMOR

Commune : PLOUNEVEZ-MOEDEC

Cadastre : Chemin communal N°3

Lieu-dit: Chemin communal C3. Guern-Hir

Numéro(s) de site (s):

Coordonnées Lambert : x = 171573 y = 2413127

Programme: 2006: 27 - 2006: 27 Le réseau des communications: voies terrestres et voies d'eau

Organisme de rattachement : bénévole

#### Article 2 : prescriptions générales.

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent, qui pourra imposer toutes prescriptions qu'il jugera utiles pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

A l'issue de l'opération, le responsable scientifique remettra au conservateur régional de l'archéologie l'ensemble de la documentation. A la fin de l'année le responsable scientifique de l'opération adressera au conservateur régional de l'archéologie le rapport final de l'opération dont la présentation et le contenu sont définis par les dispositions de l'arrêté du 27 septembre 2004. Le rapport sera remis en deux exemplaires au format A4 papier, documents pliés inclus et un exemplaire au format PDF sur support numérique. Il donnera un inventaire de l'ensemble du mobilier recueilli et signalera les objets d'iimportance notable. Il joindra éventuellement les fiches détaillées établies pour chacun des nouveaux sites découverts.

Le responsable scientifique de l'opération tiendra régulièrement informé le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signalera immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier et les mesures nécessaires à la conservation provisoire de ces vestiges devront être prises en accord avec lui.

#### Article 3 : destination du matériel archéologique découvert.

Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération seront réglés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

Article 4: prescriptions particulières à l'opération. Observations.

A la demande du responsable, l'opération initialement prévue en 2010 a été reportée en 2011 avec l'accord de Monsieur le maire de la commune.

Article 5 : le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes le, 26 octobre 2011

pour le Préfet de région, pour le directeur régional des affaires culturelles absent ou empêché,

> Stéphane Deschamps Conservateur régional de l'archéologie

COPIES A:			
[ ] Intéressé(e)	[] Préfet de région	[] Mairie(s)	[] Direction régionale des affaires culturelle
[ ] Organisme de rattachement	[ ] Préfet(s) du(des) département(s) concerné(s)	[1 Gendarmerie	I 1 Sous-direction de l'archéologie

[] Propriétaire(s) du(des) terrain(s) [] Département des recherches archéologiques sous-marines et subaquatiques (si opération subaquatique)

#### I - MOTIF DE L'INTERVENTION

Depuis les premières recherches au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle il était admis qu'une voie Carhaix-Le Yaudet traversait les communes de Plounévez-Moëdec, Vieux-Marché, Ploubezre et Lannion avant de gagner Le Yaudet en Ploulec'h<sup>29</sup>. Mais les mêmes auteurs reconnaissaient qu'à partir du lieu-dit Pavez-Dir en Plounévez-Moëdec le tracé était difficile à retrouver. J.Gaultier du Mottay écrit : « Les restes de la voie sont plus rares et plus difficiles à découvrir », et plus loin : « Mais à partir de ce point (c'est-à-dire Pavez-Dir) c'est vainement qu'on cherchera d'autres débris »<sup>30</sup>. Un demi-siècle plus tard A.-L.Harmois lui emboîte le pas : « à partir de Pavez-Dir la voie disparaît sous les cultures et sous un chemin vicinal dont la direction est restée très irrégulière, se dirigeant vers Vieux-Marché. »<sup>31</sup>. Beaucoup plus récemment, A.Stéphany, dans un mémoire sur les itinéraires antiques dans cette partie de la Bretagne<sup>32</sup>, pense avoir suivi cette voie jusqu'à Kerelem en Vieux-Marché, mais après Kerelem, il ajoute : « malgré d'actives recherches sur le terrain aucun indice n'assure la continuation de cette voie »<sup>33</sup>. Et à la suite il émet l'hypothèse que cette disparition pourrait s'expliquer par la nature marécageuse du terrain au sud de Vieux-Marché.

Face à ces incertitudes, M.François Sallou de l'ARSSAT (Association pour la Recherche et la Sauvegarde des Sites Archéologiques du Trégor) propose à partir de Pavez-Dir, point où s'interrompt un tracé que l'on peut considérer comme assuré, un tracé totalement différent et plus occidental traversant la commune de Plouaret, puis celle de Ploumilliau, pour atteindre directement Le Yaudet, sans passer par Lannion. Le passage par Lannion semblait justifié notamment par l'existence d'une agglomération secondaire au fond de la ria du Léguer, existence qui paraît aujourd'hui improbable.

Les sondages que nous avons effectués avaient pour but de tenter de retrouver d'éventuels vestiges d'une chaussée antique, afin d'ajouter une preuve archéologique aux autres indices (topographiques, toponymiques, etc.) et de vérifier cette nouvelle option pour le tracé de la voie Carhaix-Le Yaudet dans la dernière partie de son parcours.

#### **II-LOCALISATION**

L'emplacement qui a été choisi pour les sondages est un tronçon de chemin abandonné (chemin communal  $N^{\circ}3$ ) et envahi par les broussailles, long de 150m, à l'ouest du lieu-dit Guern-Hir en Plounévez-Moëdec.

Coordonnées Lambert : x = 171573 y = 1173,57 (Lambert Zone1)

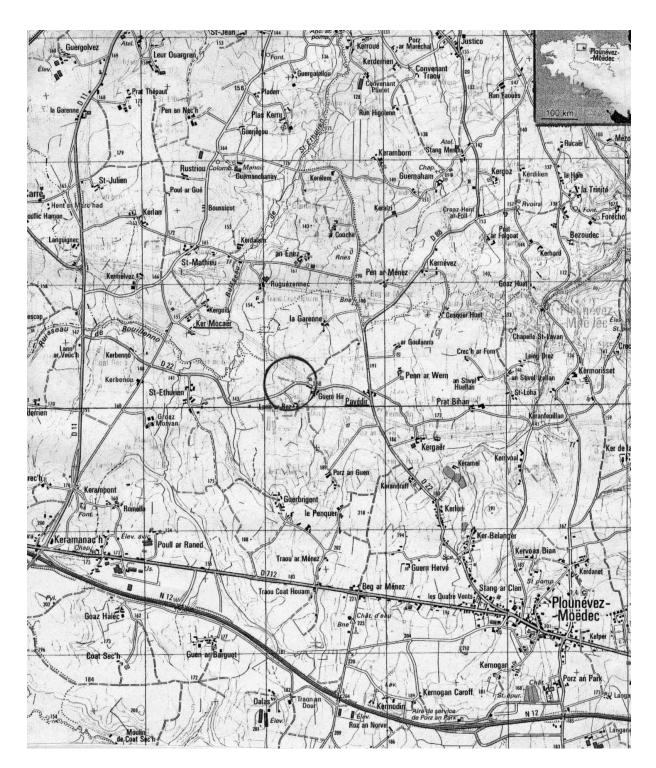
<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Voir F.-M. HABASQUE, *Notions historiques, géographiques, statistiques et agronomiques sur le littoral du département des Côtes-du-Nord*, Guingamp, 1836, t.III, supplément, p.52, note 2 ; J. GAULTIER DU MOTTAY, *Recherches sur les voies romaines du département des Côtes-du-Nord*, Saint-Brieuc, 1869, p.15 ; A.-L. HARMOIS, Inventaires et découvertes, *Bul. de la Soc. d'Em.des C.du.N.*, t.L., 1912, p.241.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> J. GAULTIER DU MOTTAY, op.cit., p.15.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> A.-L. HARMOIS, *op.cit.*, p.241.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> A. STEPHANY, *Recherche des itinéraires antiques dans le triangle Carhaix-Lannion-Morlaix*, Mémoire de maîtrise (dir.J.-Y.Eveillard), UBO, Brest, 1998.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> A. STEPHANY, *op.cit.* p.25.



1 – Sondages effectués à 100 m à l'ouest de la cote 168m de Guer Hir, se dirigeant vers Ker Macaër (voir cercle)



2 - Vue du cadastre actuel Plounevez-Moëdec feuille C3



. 3 - Cadastre napoléonien - en clair Plouaret 1835 - en foncé Plounévez-Moëdec 1834

#### III- IMPLANTATION ET CONDUITE DES SONDAGES

Quatre sondages ont été réalisés les 19 et 20 décembre 2011. Ont participé :

Jean-Yves EVEILLARD, maître de conférences d'histoire ancienne à l'UBO, Brest (E.R.), agissant pour le compte de l'ARSSAT

Bernard ACLOQUE, Claude BERGER, François SALLOU, Jacques SECHER, Jean-Louis JUBIN,

**Sondage n°1**: tranchée d'une largeur de 1,20m sur 7m, correspondant à la largeur du chemin entre les deux talus bordiers. Sous une faible couche d'humus le granite affleure en deux endroits, usé par la circulation. Seule la partie centrale entre les deux affleurements a été empierrée avec des cailloux roulés de quartz sur une largeur de 1,10m. Pas d'ornière visible (photos 2 et 3).

**Sondage n°2**: implanté 30m plus loin en direction de l'ouest, à l'amorce d'une pente. Le but est d'explorer une banquette haute de 0,80m environ qui borde le chemin sur son côté droit sur une longueur de 10 m environ. Dimensions du sondage: Longueur: 2,40m; largeur: 1,10m. Sous une épaisse couche d'humus on atteint la roche granitique (dénivellation par rapport à la surface du chemin: 0,40m) (photo 4). Les traces d'arrachement côté chemin sont très nettes, mais pas de traces d'outils visibles. La conclusion est que ce pointement rocheux a été entamé sur toute sa longueur afin de permettre le passage des véhicules sans modifier la direction du chemin. L'époque de cet aménagement ne peut être datée.

**Sondage n°3**: implanté à 12m du précédent en direction de l'ouest. Tranchée large de 1,20m sur 3m de long (on reste en retrait par rapport aux deux talus bordiers). La roche granitique apparaît, plus altérée et délitée que dans le sondage n°1 (photos 5, 6, 7, 8, 9). La partie centrale est constituée par un empierrement de cailloux roulés de quartz sur une épaisseur de 0,15m. Sur le côté gauche du chemin, un caniveau a été grossièrement aménagé pour permettre l'écoulement des eaux de pluie dans cette partie en pente (largeur : 0,30m).

**Sondage n°4**: implanté à 25 m à l'ouest du précédent. A consisté simplement à explorer un caniveau grossièrement aménagé sur le côté droit du chemin: largeur: 0,27m entre le talus et la chaussée (photos 10 et 11). Le temps étant pluvieux au moment du sondage, nous avons pu vérifier l'efficacité de ce caniveau. L'eau s'écoule suivant la pente et le caniveau permet d'évacuer l'eau qui ruisselle sur la chaussée.



Photo 1: Voie ancienne à Guern Hir, emplacement du premier sondage, vue vers l'est (sens montant)



Photo 2: Premier sondage après retrait couche d'humus, vue nord-sud



Photo 3: Premier sondage après retrait couche d'humus, vue sud-nord



Photo 4: Deuxième sondage, la "banquette" coté nord du chemin après retrait couche d'humus



Photo 5: Troisième sondage après retrait couche d'humus, vue nord-sud



Photo 6: Troisième sondage après retrait couche d'humus, vue sud-nord



Photo 7: Troisième sondage après retrait de l'empierrement, vue nord-sud

Photo 8: Troisième sondage après retrait de l'empierrement, vue sud-nord



Photo 9: Troisième sondage après retrait de l'empierrement, aménagement écoulement d'eau de surface, coté sud de la voie



Photo 10: Quatrième sondage après retrait **couche d'humus**, la voie avec le caniveau coté nord

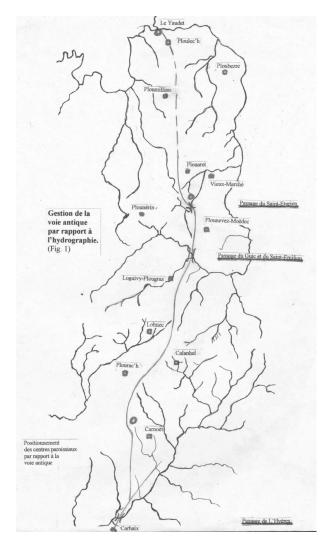


Photo 11: Quatrième sondage après retrait couche d'humus, le caniveau coté nord de la voie

Conclusion sur les sondages: la roche granitique en place apparaît partout et la circulation se faisait sur celle-ci. Il n'a pas été nécessaire de construire une chaussée continue. Seules les dépressions entre les affleurements rocheux ont été comblées avec des cailloux roulés de quartz. Cet aménagement sommaire n'a pu être daté, aucun mobilier n'ayant été trouvé, mais la technique de construction ne présente pas de particularité qui permettrait de remonter à une date très ancienne.

#### IV- CONCLUSION GENERALE

Bien que les sondages n'aient pas apporté la preuve archéologique que l'on espérait (ce qui n'est pas rare en matière de recherche de chaussées antiques), l'hypothèse émise par F.Sallou reste très plausible. Nous sommes en présence d'un tracé encore bien conservé dans le cadastre napoléonien où il peut être suivi dans sa quasi-totalité. Ce tracé effectue un changement de direction important vers l'ouest à la hauteur du lieu-dit Pavez-Dir, peut-être pour deux raisons : 1) éviter un obstacle topographique majeur, à savoir la vallée de la rivière Saint Eturien avec un dénivelé abrupt de 50 mètres au niveau de Vieux-Marché 2) se raccorder à l'ouest du lieu-dit Kermocaer à un itinéraire de direction sud-nord provenant de la commune de Plougras. Il pourrait s'agir d'un itinéraire préromain qui a été réutilisé. Au total, ce tracé direct, puisqu'il se rend au Yaudet sans passer par Lannion, est parfaitement adapté à la topographie et à l'hydrographie, empruntant le plus possible les interfluves (Fig.4)



Ajoutons un dernier élément qui peut contribuer à renforcer la véracité de ce trajet : le monument sculpté d'époque romaine appelé « cavalier à l'anguipède de Plouaret » a été découvert à une date inconnue dans l'une des parcelles appelées Park Marc'h Min (le Champ du Cheval de Pierre) à environ 200m au nord du passage de la voie (nota : la plupart de ces monuments ont un rapport direct avec le passage d'un itinéraire antique<sup>34</sup>).

4 - Gestion de la voie antique par rapport à l'hydrographie

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> J.-Y. EVEILLARD, Les cavaliers à l'anguipède, des monuments sculptés du Finistère à l'époque gallo-romaine, *Bul. de la Soc. arch. du Finistère*, T. CXXXI, 2002, p. 71-90. Nota : depuis la parution de cet article un témoignage oral est venu apporter la preuve de la découverte de l'anguipède de Plouaret au lieu-dit indiqué ci-dessus.